



Le 27 juin 2014,

L'Apec et la CTI renouvellent leur partenariat

Philippe Massé, Président de [la Commission des Titres d'Ingénieur \(CTI\)](#), et Jean-Marie Marx, Directeur Général de [l'Apec](#), ont signé le 11 juin un avenant reconduisant la convention de partenariat entre les deux organismes. En outre, un comité de pilotage a été constitué pour conduire le plan d'action pour la période 2014-2016.

Le Président Massé s'est félicité « de l'approfondissement de la collaboration et en particulier de l'attention portée, dans le plan d'actions, à la politique des écoles en faveur d'une orientation professionnelle de qualité pour les élèves ingénieurs ».

De son côté, Jean-Marie Marx a souligné « la volonté des deux organisations de collaborer pour mieux appréhender le marché de l'emploi et les métiers de l'ingénieur, l'Apec ayant pour mission de conseiller et accompagner les cadres dans la gestion de leur parcours professionnel ».

Durant la première période de deux ans, la convention entre les deux organismes a permis :

- La participation de l'Apec aux groupes de travail et aux colloques annuels de la CTI ;
- La présence d'un représentant de l'Apec au Conseil d'Orient Stratégique de la CTI ;
- La valorisation sur le site web de la CTI, et dans ses colloques, des travaux d'études de l'Apec ;
- Le développement éditorial de l'Apec concernant les ingénieurs.

Pour la période 2014-2016, les axes de travail sont les suivants :

- Approfondir dans les documents de référence de la CTI le domaine « observatoire des métiers / observatoire de l'emploi » en s'appuyant sur l'expertise de l'Apec ;
- Diffuser auprès des écoles les outils, méthodes, documents et services de l'Apec en matière d'orientation professionnelle et d'accès à l'emploi ;
- Repérer et valoriser les pratiques pertinentes d'accompagnement des élèves ingénieurs ;
- Mieux faire connaître le [label EUR ACE](#) et l'accréditation CTI, ainsi que les outils tels que le "[supplément au diplôme](#)" et le « Répertoire National des Certifications Professionnelles" ([RNCP](#)) auprès des recruteurs afin d'améliorer le fonctionnement du marché du travail ;
- Rapprocher les entreprises du système d'enseignement supérieur à travers les divers moyens (documentation multimédia ; rencontres des professionnels RH...) ;
- Valoriser les dispositifs de qualification tout au long de la carrière, notamment l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation continue, et par les dispositifs IDPE et VAE.

A propos de l'Apec : Acteur du marché de l'emploi des cadres, l'Apec accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel pour anticiper et préparer leur évolution, ainsi que les jeunes issus de l'enseignement supérieur pour préparer la recherche de leur 1^{er} emploi. Elle propose aux entreprises des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion des compétences internes. Aujourd'hui plus de 32 000 entreprises et 800 000 cadres et jeunes utilisent les services de l'Apec via [apec.fr](#) ou dans ses 47 centres implantés dans toute la France. Avec plus de 900 collaborateurs, dont plus de 500 consultants, l'Apec apporte des conseils personnalisés et des solutions sur-mesure aux cadres et aux entreprises. Retrouvez toutes les informations de l'Apec sur le site [Apec.fr](#), rubrique « Espace Presse ».

A propos de la CTI : La Commission des Titres d'Ingénieur est un organisme indépendant chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer et d'accréditer toutes les écoles d'ingénieurs françaises souhaitant être habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé. La CTI est composée de 32 membres issus à parité du monde académique et du monde professionnel. Elle diligente chaque année plus d'une centaine de missions d'audit. La CTI publie ses référentiels et ses décisions sur le site [www.cti-commission.fr](#)

CONTACTS PRESSE :

Apec : Carine Nagot – Paulina Ciucka : 01 40 52 20 29 / presse@apec.fr

CTI : Julie Nolland : 01 45 02 84 82 / julie.nolland@cti-commission.fr